

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER, SIÉGEANT PAR VOIE DE TÉLÉCONFÉRENCE, LE LUNDI 5 JUILLET 2021, À DIX-NEUF HEURES (19 h), SOUS LA PRÉSIDENTE DE RICHARD GALIBOIS, MAIRE.

Sont présents :
Monsieur Richard Galibois, maire

Mesdames et Messieurs les conseillers (ères) :
Claire Bossé Marie Tanguay Diane Blais
Chantal Godin Mario Cantin Jocelyn Lapointe

Secrétaire d'assemblée : Martin Turgeon

ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

1. OUVERTURE
2. ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2021
4. FINANCES
 - 4.1 COMPTES
5. AFFAIRES NOUVELLES
 - 5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19
 - 5.2 RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE, LOT 3 477 210 (J20-005)
 - 5.3 AUTORISATION DU CONSEIL POUR FAIRE LA POSE DE LA SIGNALISATION DU RÈGLEMENT N°335 RELATIF AU STATIONNEMENT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N°216 ET SES AMENDEMENTS
 - 5.4 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, LOTS 5 714 306 ET 4 021 131, BERTHIER-SUR-MER (J21-013)
6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS
 - 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 TEL QU'AMENDÉ RELATIVEMENT AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉSIDENTIELLES RBM.13 ET RDP.7 AINSI QUE LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT
 - 6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°337 RÉGISSANT L'ACCÈS, LA CIRCULATION ET L'UTILISATION DES PLAGES ET DES PARCS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°s 249 ET 255
 - 6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°339 AUX FINS DE RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU DU PARC FLUVIAL
 - 6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°318 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE
 - 6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDENTIELLE RD.5 EN FAVEUR DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE RBM.12 ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE PA.3 AINSI QUE L'AJOUT DE L'USAGE TERRAIN DE SPORT AU GROUPE DES USAGES PUBLIC ET INSTITUTIONNEL DU GROUPE I
 - 6.6 OCTROI DES CONTRATS POUR UNE THERMOPOMPE ET UN SYSTÈME D'ALARME AU FUTUR BUREAU MUNICIPAL DE LA MAISON LAMBERT-BÉLANGER (I21-003)
7. URBANISME
 - 7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 30 JUIN 2021
 - 7.2 DÉROGATION MINEURE, GALERIE ET ESCALIER MENANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE, 11-13, RUE PRINCIPALE EST

7.3 DÉROGATION MINEURE, HAUTEUR DU BÂTIMENT ACCESSOIRE, 53, RUE DU CAPITAINE

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, 29 À 31, BOULEVARD BLAIS EST

7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 299-1 BOULEVARD BLAIS EST

7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, AGRANDISSEMENT, 333, BOULEVARD BLAIS EST

7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 595, BOULEVARD BLAIS OUEST

8. CORRESPONDANCE

Aucun point

9. RAPPORTS DES COMITÉS

10. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour.

2021-159

IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

3. PROCÈS-VERBAL DE JUIN 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2021-160

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

ADOPTÉE

4. FINANCES

4.1 COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances précédentes.

2021-161

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'APPROUVER la liste des comptes à payer et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

<u>Fournisseurs</u>	<u>détails</u>	<u>montant</u>	
Buropro Citation	fournitures de bureau	21.01	
Hydro-Québec	usine eau potable	1 905.17	
	centre de loisirs	262.22	
	38, rte St-François	393.19	
	puits boul. Blais Ouest	695.69	
	Fée des glaces	29.20	
	station pompage Peupliers	638.22	
	pompe Principale Ouest	291.07	4 214.76
MRC de Montmagny	collecte sélective mai		3 909.90
Avantis coopérative	quincaillerie		852.35

Receveur général du Canada	DAS juin		3 235.97
Revenu Québec	DAS juin		8 969.18
Retraite Québec	juin		649.05
Xerox	photocopieur	550.73	
	fournitures bureau	135.28	686.01
Pièces d'auto GGM	camion voirie		61.37
Ferme horticole Lajoie Inc.	paniers suspendus		1 011.59
Ville de Montmagny	supralocal 2020		31 460.64
Philiias Blais	nettoyage plage	9 147.43	
	Parc Fluvial	1 000.28	10 147.71
Fondation Hôtel Dieu Montmagny	projet IRM 4 ^e vers.		1 240.00
Concassés du Cap Inc.	transport ordures	9 548.27	
	container garage	676.57	
	Maison Lambert Bélanger	373.56	10 598.40
Linde Canada Inc.	premiers répondants oxygène		598.44
Enercycle	mai		4 778.17
Impressions Credo Inc.	journal juin		908.30
Environnex	analyse eau potable	167.00	
	analyse eau usée	282.27	449.27
Pièces d'auto Camion Rock	inspection camion incendie		279.13
Véolia Water Technologies	pièce usine traitement eau potable		573.36
Monyvill Enr.	terre pelouse parc loisirs		827.82
GSI	traitement bacs bruns		2 092.46
Bell Mobilité	cellulaire		121.80
Produits Novaco	toilette Marina	99.85	
	garage municipal	214.97	314.82
FQM Assurance	ajustement assurance		51.23
9430-0506 Québec Inc.	2 ^e vers. tondage	2 150.24	
	déménagement biblio	727.22	2 877.46
Distributions SécurMed	mise à jour trousse premiers soins		54.25
Nathalie Normand	atelier parents pressés		50.00
Eve Chanut	frais formation sauveteur national		594.26
Électricité Guillaume Lord	Maison Lambert Bélanger	3 982.64	
	quai	2 239.40	
	terrain de balle	79.33	
	terre plein guerite marina	79.33	6 380.70
Jonathan Blouin	camp de jour		225.27
Morin & Bilodeau	Havre de Berthier		517.39
L. Bouffard Sports Inc.	piscine municipale filtres		2 775.24
Lumca	quai		410.92
Sel icecat Inc.	épandage calcium		2 555.20
Jocelyn Lapointe	réunion		231.83
Martin Turgeon	réunion		104.06
Durand Marquage	rue Marina et rue du Couvent		1 269.32
Camions GloboCam	camion incendie		274.54
Signalisations Lévis	signalisations		2 142.33
Uline	classeurs Club Etoile d'Or		1 766.11
Laforest Nova Aqua	vulnérabilité		1 451.90
Option Aménagement Inc.	accès plage		2 615.68
Trafic Innovation	quai		1 218.74
Sani Bleu	loc. toilettes plage		615.12
Cauca	Survi-mobile		517.39
Poste Canada	envoi journal juillet, août		153.65
Commerçants de la Chaudière Dicom			45.66
9205-1242 Québec Inc.	essence incendie	192.00	
	essence voirie	390.35	582.35
Base132	journal juillet, août		746.19
Julie Cyr	25 % mandat		2 500.00
Visa	divers achats mai		789.85
Service incendie	juin		2 551.26

Je soussigné, Martin Turgeon, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Berthier-sur-Mer, certifie que la municipalité de Berthier-sur-Mer dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 124 069,41 \$

Martin Turgeon

ADOPTÉE

5. AFFAIRES NOUVELLES

5.1 TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL PENDANT LA CRISE DE LA COVID-19

CONSIDÉRANT les différentes mesures prises par décrets et arrêtés ministériels en lien avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'avis public publié à cet effet le 28 juin 2021.

2021-162

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le Conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

ADOPTÉ

5.2 RECONNAISSANCE D'UNE RUE PRIVÉE, LOT 3 477 210 (J20-005)

CONSIDÉRANT QUE ce lot a été créé à la fin des années 70 afin d'éventuellement servir de rue pour un développement résidentiel futur;

CONSIDÉRANT QUE seule la partie nord du chemin a été dézonée en vertu d'une décision de la *Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ)*;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 477 210 constitue un accès à une rue publique pour les lots 3 477 206, 3 477 207 et 3 477 211;

CONSIDÉRANT la lettre du directeur général et secrétaire-trésorier Martin Turgeon au propriétaire du lot 3 477 207 datée du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le lot 3 477 210 répond aux exigences du *Règlement n°266 de lotissement*, notamment aux articles 4.3 et 4.8;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution ne constitue qu'une autorisation de rue privée et que tout projet de construction devra répondre à l'ensemble des réglementations d'urbanisme et environnementales applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'assumera aucune responsabilité et ne prendra aucun engagement quant à l'entretien et la réfection dudit chemin.

2021-163

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER le lot 3 477 210 comme rue privée au sens du règlement de lotissement n°266 de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

ADOPTÉE

5.3 AUTORISATION DU CONSEIL POUR FAIRE LA POSE DE LA SIGNALISATION DU RÈGLEMENT N°335 RELATIF AU STATIONNEMENT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N°216 ET SES AMENDEMENTS

Afin d'autoriser la Direction générale et ses employés à procéder à l'achat et la pose de la signalisation régissant le stationnement.

2021-164 IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Diane Blais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER la Direction générale à procéder à l'achat et la pose de la signalisation sur le contrôle des zones de stationnement sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉE

5.4 TRANSACTION IMMOBILIÈRE, LOTS 5 714 306 ET 4 021 131, BERTHIER-SUR-MER (J21-013)

Projet visité par Mario, Richard et Pierre-Olivier Bélanger.

2021-165 IL EST PROPOSÉ PAR Claire Bossé, APPUYÉ PAR Jocelyn Lapointe ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :
D'AUTORISER le maire et le directeur-général et secrétaire-trésorier à déposer une offre d'achat et à négocier les conditions de vente d'une lisière de terrain de 0,47m aux propriétaires du lot 5 714 306.

ADOPTÉE

6. RÈGLEMENTS – SOUMISSIONS – CONTRATS

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°336 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265 TEL QU'AMENDÉ RELATIVEMENT AUX USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS DANS LES ZONES RÉSIDENIELLES RBM.13 ET RDP.7 AINSI QUE LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT GRILLES DE SPÉCIFICATIONS S'Y RATTACHANT

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Claire Bossé conseillère au siège n°1, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du *Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant* a été déposé et présenté par le secrétaire d'assemblée, à la demande du Conseil municipal, le 12 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet du *Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant* a été adopté le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le second projet du *Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant* a été adopté le 7 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification au second projet de règlement depuis son adoption;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2021-166 IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°336 modifiant le règlement de zonage n°265 tel qu'amendé relativement aux usages spécifiquement autorisés dans les zones résidentielles RbM.13 et RdP.7 ainsi que les grilles de spécifications s'y rattachant*, le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE

6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°337 RÉGISSANT L'ACCÈS, LA CIRCULATION ET L'UTILISATION DES PLAGES ET DES PARCS DE LA MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS N°s 249 et 255

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par Jocelyn Lapointe conseiller au siège n°2, le 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU'à la demande du président d'assemblée, le secrétaire a présenté à l'audience et déposé le projet de règlement à la séance du 3 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers déclarent avoir lu le règlement et renoncent ainsi à sa lecture.

2021-167

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantale Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE DÉCRÉTER l'adoption du *Règlement n°337 régissant l'accès, la circulation et l'utilisation des plages et des parcs de la municipalité de Berthier-sur-Mer et abrogeant les règlements n°249 et 255*. Le règlement sera joint en annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021.

ADOPTÉE

6.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°339 AUX FINS DE RÉGLEMENTER L'UTILISATION DES RAMPES DE MISE À L'EAU DU PARC FLUVIAL

Avis de motion est par la présente donné par Diane Godin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le *Règlement n°339 aux fins de réglementer l'utilisation des rampes de mise à l'eau du Parc Fluvial*. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience et dépose le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

2021-168

6.4 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°340 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N°318 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par la présente donné par Marie Tanguay qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le *Règlement n°340 modifiant le règlement n°318 sur la gestion contractuelle*. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience et dépose le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

2021-169

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N°341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°265, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉSIDEN TIELLE RD.5 EN FAVEUR DE LA ZONE RÉSIDEN TIELLE RBM.12 ET D'UNE PARTIE DE LA ZONE PA.3 AINSI QUE L'AJOUT DE L'USAGE TERRAIN DE SPORT AU GROUPE DES USAGES PUBLIC ET INSTITUTIONNEL DU GROUPE I

Avis de motion est par la présente donné par Mario Cantin qu'à une séance ultérieure du Conseil municipal sera adopté le *Règlement n°341 modifiant le règlement de zonage n°265, tel qu'amendé, afin de créer la zone résidentielle Rd.5 en faveur de la zone résidentielle RbM.12 et d'une partie de la zone Pa.3 ainsi que l'ajout de l'usage Terrain de sport au groupe des usages Public et institutionnel du groupe I*. À la demande du président d'assemblée, le secrétaire présente à l'audience le projet de règlement. Des copies du projet sont disponibles sur demande pour consultation.

2021-170

6.6 OCTROI DES CONTRATS POUR UNE THERMOPOMPE ET UN SYSTÈME D'ALARME AU FUTUR BUREAU MUNICIPAL DE LA MAISON LAMBERT-BÉLANGER (I21-003)

Dans le cadre du projet de rénovation de la maison Lambert-Bélangier afin de la convertir en bureau municipal.

2021-171

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE MANDATER la firme Les Alarmes Clément Pelletier Inc. pour l'installation d'un système d'alarmes au montant de 1 480 \$ plus taxes.

DE MANDATER la firme Icetec Climatisation Inc. pour l'installation d'un système d'une thermopompe et d'un déshumidificateur central au prix 11 950 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2021-172

7. URBANISME

7.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'URBANISME DU 30 JUIN 2021

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au Conseil le procès-verbal de la réunion du comité d'urbanisme du 30 juin 2021.

7.2 DÉROGATION MINEURE, GALERIE ET ESCALIER MENANT AU REZ-DE-CHAUSSÉE, 11-13, RUE PRINCIPALE EST

Construction d'une galerie et d'un escalier en cour avant du bâtiment principal qui posséderaient un empiètement maximale de 5,78 mètres et qui seraient à une distance de 1,22 mètre de la ligne de rue avant.

Le projet présenté déroge aux points suivants du règlement de zonage n°265 :

- Article 3.1.5.2 : Une galerie et un escalier ouvert menant au rez-de-chaussée doivent avoir un empiètement maximal de 1,5 mètre dans la marge de recul avant et ils doivent être minimale à 3 mètres de la ligne de rue avant.

CONSIDÉRANT QUE l'installation respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice envers les voisins ne sera créé en raison de l'emplacement des bâtiments et des galeries adjacents;

CONSIDÉRANT QUE les normes relatives à la marge de recul avant maximale met là l'empiètement dans la marge de recul avant causent un préjudice au propriétaire en raison de l'emplacement du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera réalisée de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 18 juin 2021.

2021-173

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit dans le plan de Josianne Roy daté du 17 juin 2021.

ADOPTÉE

7.3 DÉROGATION MINEURE, HAUTEUR DU BÂTIMENT ACCESSOIRE, 53, RUE DU CAPITAINE

Construction d'un garage détaché en cour arrière du bâtiment principal d'une dimension de 7,32 mètres par 4,88 mètres et d'une hauteur de 5,4 mètres. Le garage sera composé d'un revêtement de pierre et de vinyle.

Le projet présenté déroge au point suivant du règlement de zonage n°265 :

Article 5.5.3.2 : La hauteur maximale d'un garage détaché est de 4,5 m sans jamais dépasser la hauteur du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE l'installation respecte le plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice envers les voisins ne sera créé en raison des constructions adjacentes semblables;

CONSIDÉRANT QUE l'installation sera réalisée de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet;

CONSIDÉRANT l'avis public donné le 18 juin 2021.

2021-174

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin APPUYÉ PAR Claire Bossé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ACCORDER la dérogation mineure, le tout tel que décrit dans le plan de Marie-Andrée Brassard daté du 27 avril 2021.

ADOPTÉE

7.4 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, 29 À 31, BOULEVARD BLAIS EST

Modification du revêtement extérieur en Canoxel gris sur le pourtour du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-175

IL EST PROPOSÉ PAR Mario Cantin, APPUYÉ PAR Marie Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan d'André Guillemette daté du 18 juin 2021.

ADOPTÉE

7.5 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, BÂTIMENT ACCESSOIRE, 299-1 BOULEVARD BLAIS EST

Construction d'une remise d'une hauteur de 2,67 mètres et d'une dimension de 4,88 mètres par 2,44 mètres. Le revêtement extérieur de la remise sera du cèdre rouge.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain et le type de construction projetée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-176

IL EST PROPOSÉ PAR Jocelyn Lapointe, APPUYÉ PAR Chantal Godin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Sylvie Fisette daté du 25 juin 2021.

ADOPTÉE

7.6 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, AGRANDISSEMENT, 333, BOULEVARD BLAIS EST

Construction d'un solarium sur l'élévation arrière et latérale du bâtiment principal d'une dimension de 4,88 mètres par 3,05 mètres et d'une hauteur de 2,13 mètres. Le tout sera vitré et recouvert de vinyle.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la superficie de terrain et le type de construction projetée;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet.

2021-177

IL EST PROPOSÉ PAR Marie Tanguay, APPUYÉ PAR Mario Cantin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Rénald Beaulieu daté du 18 juin 2021.

ADOPTÉE

7.7 DEMANDE SOUMISE AU PIIA, ABATTAGE D'ARBRES, 595, BOULEVARD BLAIS OUEST

Abattage de sept arbres en cour avant du bâtiment principal en raison de maladies.

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les des critères associés au PIIA;

CONSIDÉRANT la présence d'arbres sur la propriété;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité consultatif d'urbanisme du 30 juin et qu'il recommande l'acceptation du projet et qu'il recommande l'acceptation du projet avec la condition suivante :

2021-178

- Planter un minimum de cinq arbres d'un diamètre de 5 centimètres dans la cour avant du bâtiment principal.

IL EST PROPOSÉ PAR Chantal Godin, APPUYÉ PAR Mari Tanguay ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
D'AUTORISER le projet, le tout tel que le plan de Michel Dagenais daté du 25 juin 2021.

8. CORRESPONDANCE

Aucun point

9. RAPPORTS DES COMITÉS

- Claire Bossé : M^{me} Bossé note la beauté des travaux d'amélioration du Parc Fluvial et indique que de nouvelles améliorations seront apportées à ce site. M^{me} Bossé invite également le Conseil et la population à un vernissage au Domaine des Feux Follets le samedi 10 juillet.
- Jocelyn Lapointe : M. Lapointe indique de l'entente de principe avec la Havre de Berthier-sur-Mer a été accepté à 87 %. Des travaux d'arpentage seront prochainement entrepris.
- Mario Cantin : M. Cantin remercie le comité organisateur, la Corporation Touristique et la Municipalité pour leur participation au succès de l'édition 2021 de la Fête Nationale.
- Diane Blais : M^{me} Blais rappelle l'importance de souligner l'arrivée des nouveaux Berthelais. Nous suivrons la situation sanitaire afin de trouver le meilleur moment pour organiser l'événement.
- Chantal Godin : M^{me} Godin indique de la bibliothèque sera déménagée à l'ancien dojo du karaté à l'automne.
- Marie Tanguay : M^{me} Tanguay précise qu'elle travaille présentement un dossier sur l'accès à la plage de Berthier-sur-Mer.

10. PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question

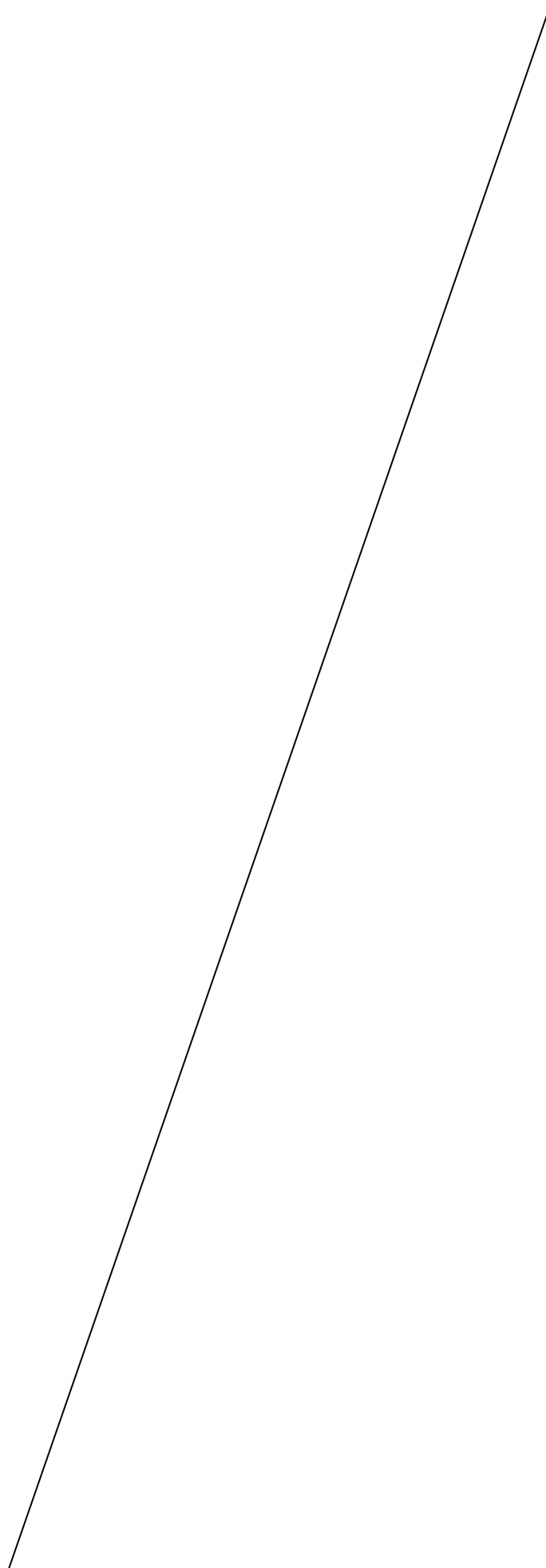
11. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée.
Il est 20 h 03.

Président :

Secrétaire d'assemblée :

Page laissée intentionnellement vide



Page laissée intentionnellement vide